

*Mon lac, j'en prends soin*

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC PATRICK

À LA UNE

MOT — du — PRÉSIDENT

Bonne nouvelle! La municipalité d'Entrelacs a déposé lundi dernier un nouveau projet de règlement sur les nuisances. Son adoption est prévue le mois prochain. Des changements peuvent toujours être suggérés d'ici les deux prochaines semaines.

Ce nouveau projet de règlement tiendra compte du "Règlement 198-2018 - Nuisances, paix et bon ordre applicable par la SQ" qui a été adopté par la MRC de Matawinie. L'APELP ainsi que d'autres associations et citoyens d'Entrelacs ont participé à la rédaction du projet de règlement. La municipalité a également prévu des budgets en 2019 pour l'application de ce nouveau règlement... De la parole aux actes! Un dossier à suivre ...

Chers membres, résidents et villégiateurs du bassin versant du Lac Patrick, J'aimerais vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019 !

Nous connaissons un début d'année record pour la quantité de pluie reçue, les fluctuations de température. La météo joue au yoyo ! Tendances ? Je crois que la planète nous parle... Écoutons-la et agissons... Il n'y a pas de petits gestes ...

Nous sommes ravis, en ce début d'année, de vous présenter la toute nouvelle grille graphique de notre bulletin. Une grille graphique plus simple et aérée avec de nouvelles chroniques qui seront reprises à chacune des éditions pour vous faciliter la lecture.

Nous ajouterons un espace "babillard" pour publier des petites annonces. C'est un espace réservé aux propriétaires du lac Patrick. Un espace pour communiquer un message, publier une petite annonce ou une photo. Vous n'avez qu'à nous les transmettre à : info@apel.p.ca.

Bonne lecture,

François Linteau
Président de l'APELP



En novembre dernier, nous avons joint des copies du sondage à l'envoi du bulletin destiné aux membres n'ayant pas encore complété le sondage de l'été dernier. **Nous avons été ravis de recevoir 14 sondages complétés, ce qui porte à 78% le taux de réponse.** Les nouvelles **cartes bathymétriques** et leur étui leur seront distribués gratuitement dès le printemps.

Merci de nous aider à prendre soin de notre lac!



*Pour une randonnée sécuritaire
sur notre lac en hiver*

Nous prévoyons inscrire dès cette année le lac Patrick au réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Nous planifions également procéder à l'échantillonnage des plantes aquatiques du lac afin de nous assurer que le lac Patrick, tout comme le lac des Îles, est exempt de plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE).

Le matériel requis pour effectuer l'échantillonnage et l'identification des plantes est actuellement disponible à la municipalité. Nous aurons à former des équipes pour faire l'échantillonnage et solliciterons votre collaboration. Des équipes de trois personnes seront formées pour patrouiller dans les différents secteurs du lac. Une journée qui sera certainement agréable et instructive.

Merci de nous faire part de votre intérêt à participer à cette journée à: info@apelp.ca.

Nous comptons sur votre collaboration !

MÉFIEZ-VOUS DE LA GLACE!

Soyez toujours attentif à son épaisseur et sa qualité afin de prévenir les risques attribuables à des trous à découvert et à la rupture de la glace mince (responsable de plus de 40% des décès survenus sur la glace).

SAVIEZ-VOUS QUE

- Aucune activité ne doit être pratiquée sur une glace de moins de 15 cm d'épaisseur.
- La glace doit être de : 15 cm pour la marche et le patinage individuel;
- Et de 20 cm pour le patinage en groupe ou les jeux ; 25 cm pour les motoneiges.
- Si la glace est enneigée, l'épaisseur minimale doit être de 30 cm.

IL EST AUSSI RECOMMANDÉ DE

- Éviter d'aller sur la glace lorsqu'il fait noir, il est plus difficile de détecter les conditions dangereuses.
- Tenir compte des courants, car l'épaisseur de la glace ne sera pas uniforme aux endroits touchés par ce facteur.
- Si votre animal de compagnie tombe à travers la glace, résistez à la tentation d'aller sur la glace pour le secourir, appelez à l'aide.
- Éviter de prendre de l'alcool.

Pour obtenir davantage d'information: www.croixrouge.ca/cours-et-certificats/conseils-et-ressources-de-natation-et-de-securite-aquatique/conseils-natation-securite-nautique-et-securite-aquatique

